

Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat



Fermeture exceptionnelle des services de l'Etat

Les services désignés ci-après, seront exceptionnellement fermés le lundi 31 octobre 2016 :

la préfecture et les sous-préfectures

la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ;

la direction départementale des territoires (DDT) ;

la délégation départementale de l'agence régionale de santé (ARS) ;

la direction départementale des finances publiques (DDFIP) (Auch-Condom-Mirande) ;

l'unité départementale de l'architecture et du Patrimoine (UDAP)

l'unité inter-départementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UID DREAL)

le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)

Vous pouvez consulter toutes les informations relatives à vos démarches administratives sur le site Internet de l'Etat dans le Gers : <http://www.gers.gouv.fr> au 3939 ALLO SERVICE PUBLIC